

Si votre commune n'est pas dans ce document, n'hésitez pas à la contacter, elle propose peut-être des aides

Aide de la ville de Marcq en Baroeul La Ville octroie une aide à hauteur de 70 % du coût de formation du BAFA, en échange d'une cinquantaine de bénévolat d'intérêt collectif.
<https://www.marcq-en-baroeul.org/votre-famille/bourses/269-bourse-pour-le-bafa-ou-le-permis>

Aide de la ville de Neuville en Ferrain La ville finance 50 % du coût de la formation du BAFA, en échange les jeunes s'engagent à travailler 50 jours dans les accueils de loisirs de la ville. Le dossier peut être retiré au PIJ ou téléchargé en ligne
<https://www.neuville-en-ferrain.fr/passer-son-bafa/>

Bourse au BAFA de la ville de Loos La ville peut octroyer une aide, sous conditions de ressources, pouvant aller jusqu'à 660 € pour le coût de la formation. Renseignement au PIJ
<https://www.loos.fr/sites/default/files/Flyer%20aide%20BAFA-V2.pdf>

Aide de la ville de Tourcoing La ville de Tourcoing octroie une aide aux jeunes pour les aider à passer leur BAFA. Pour plus d'informations, contactez la maison de la jeunesse "la Station". <https://www.tourcoing.fr/Ma-vie-pratique/Jeunesse>

Aide au BAFA - BAFD de la ville de Douai Cette aide de 300 euros est octroyée en échange de 30 heures de bénévolat dans une association. Renseignez vous auprès de la Direction des affaires scolaires et de l'enfance.
<http://www.ville-douai.fr/index.php/Jeunesse?idpage=346&idmetacontenu=21262#1>

Coup de pouce citoyen BAFA - BAFD de la MJC de Douai Il s'agit d'un aide de 300 € maximum accordée en contrepartie de 30 heures de bénévolat, s'adressant aux jeunes de 17-25 ans (28 ans sur dérogation), résidant dans les quartiers politique de la ville sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD) et du Coeur d'Ostrevent. Dans un premier temps, un rendez-vous est à prendre avec un professionnel de la MJC. <https://mjc-douai.fr/coup-de-pouce-citoyen/>

Pacte jeunesse de la ville de Lomme La ville de Lomme octroie une aide de 230 € pour le financement de base du BAFA et du BAFD, en échange de 35 heures de volontariat dans les accueils collectifs de mineurs municipaux (ACM). Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville.
<http://www.ville-lomme.fr/Enfance-Jeunesse/Jeunesse-16-25-ans/Bourses-et-dispositifs-d-aides/Le-Pacte-Jeunesse>

Aide de la Communauté de communes de Retz en Valois C'est une aide qui s'adresse à toute personne résidant dans l'une des 54 communes de la communauté de communes. Elle est d'un montant de 300 € pour le BAFA et de 100 € pour le 2ème stage pratique du BAFD. Pour tout renseignement : 03 23 55 98 97 https://www.cc-retz-en-valois.fr/vie-pratique/petite-enfance-jeunesse/aide_au_bafa/

OISE

Aide de la Communauté de communes du Val d'Oise La CCVO participe au financement du Bafa des jeunes, ne leur laissant à leur charge que 100 €. Les places sont limitées.
<https://www.ccvo.fr/wp-content/uploads/2021/01/dossier-candidature-2021.pdf>

Aide de la Communauté de communes du Plateau Picard La communauté de communes finance une partie de la formation générale du BAFA, jusqu'à 200 € maximum. Pour tout renseignement : Familles rurales - 03 44 20 04 22
<https://www.plateaupicard.fr/BAFA.html>

PAS DE CALAIS

Aide de la ville de Béthune La Ville de Béthune préfinance le coût des formations Bafa des jeunes sélectionnés, en contrepartie, ceux-ci s'engagent à rembourser la collectivité en assurant l'encadrement des ALSH pendant une session l'été. Le dossier est à retirer au Point information jeunesse.
La sélection se fait par un jury.
<https://www.bethune.fr/mes-demarches/jeune/bafa-420.html>

Aide de la ville de Verton La ville accorde une aide de 3 fois 200 € aux jeunes de la ville qui veulent passer leur BAFA. Ils doivent rédiger un courrier à la mairie de Verton, avec un CV et une lettre de motivation à Jean Christophe Demarey, directeur du centre de loisirs ou à Marie-Claude Chieup, conseillère détachée au centre de loisirs.
<https://lereveildeberck.nordlittoral.fr/129709/article/2021-11-14/la-municipalite-de-verton-donne-un-coup-de-pouce-la-formation-des-jeunes>

SOMME

Aide de la Communauté de communes Somme Sud Ouest La communauté de communes offre la possibilité à des jeunes de passer leur BAFA en finançant une partie de leur formation. Le montant de l'aide est : de 50 % du stage de base dans la limite de 250 €, de 50 % de la session d'apprentissage dans la limite de 200 €
<https://www.cc2so.fr/enfance-jeunesse/12-a-17-ans/>

BAFA Citoyen de la ville de Roye La ville de Roye finance la formation BAFA en échange de 28 jours de bénévolat au sein du centre socioculturel.
La fiche d'inscription est téléchargeable sur le site, le dossier de candidature constitué de cette fiche, d'un CV et d'une lettre de motivation est à rendre à la maison information jeunesse (MIJ)
<https://roye.eu/BAFA-Citoyen.html>

Aide de la ville d'Amiens En échange de 25 heures de chantier jeune, la ville octroie une aide de 175 € pour financer un projet, dont le BAFA.
<https://www.amiens.fr/Vivre-a-Amiens/Jeunesse/Activite-Proximite>

Toute l'information jeunesse en Hauts-de-France est sur

www.ij-hdf.fr

Suivez toute l'actualité et les bons plans du CRIJ Hauts-de-France sur :



Soutenu par



CRIJ Hauts-de-France
Information Jeunesse



ANIMATION

Les aides nationales

Aide de 200 € pour le BAFA Afin de pallier le manque d'animateurs, le gouvernement a annoncé qu'une aide de 200 € serait versée à partir de janvier 2022 aux jeunes désirant passer le BAFA, elle sera octroyée sous condition de ressources en fonction du quotient familial. A l'heure où nous réalisons ce dépliant, nous ne disposons pas de plus d'informations.
<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15283>

Aide au BAFD de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) des Hauts de France Une aide peut être accordée sous conditions, elle s'adresse aux jeunes :

- âgés de 28 ans au plus
- soit boursiers
- soit non imposables ou dont les parents sont non imposables

La demande est à faire à la DRAJES
<https://hauts-de-france.drjcs.gouv.fr/spip.php?article465>

Aide Pôle emploi Demandeur d'emploi, vous pouvez éventuellement bénéficier d'un financement pour votre formation.

Rapprochez-vous de votre conseiller Pôle emploi ou mission locale afin d'en faire la demande.
<https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/laide-individuele-a-la-formatio.html>
<https://candidat.pole-emploi.fr/formations/recherche?ou=REGION-32&quoi=bafa&range=0-9&tri=0>

Aide de la MSA Certaines caisses de la Mutualité sociale agricole (MSA), si vous ou vos parents dépendez d'elle, peut vous aider à financer votre formation BAFA ou BAFD.

Renseignez-vous auprès de votre caisse départementale. Vous retrouverez les adresses des MSA ci-dessous.
<https://www.msa.fr/fty/famille/aides-etudes-autonomie>

Aide de la CAF La CAF accorde une aide de 91,47 € pour la phase approfondissement du BAFA, sans condition de ressources, et sans besoin d'être allocataire. Cette aide monte à 106,71 € si l'approfondissement est centré sur la petite enfance. La demande se fait donc à la dernière phase et peut être faite en ligne. Certaines CAF accordent des aides locales.
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2111>
<https://www.caf.fr/wps/portal/cafr/aidesetservices/lesservicesenligne/faireunede-mandedeprestation#/autres>

Les aides départementales

PASS'BAFA ET PASS'BAFD Citoyens Du Conseil départemental de l'Oise Le Département octroie une aide forfaitaire de 300 € pour la formation Bafa ou Bafd, en échange d'une action citoyenne de 35 heures. L'action citoyenne doit être effectuée auprès d'un organisme non marchand de l'Oise tels qu'une collectivité, une association, un établissement de soins, etc.
<https://www.oise.fr/les-pass-citoyens-du-conseil-departemental-de-loise/le-passbafa-citoyen>

Coup de pouce BAFA ET BAFD par le Conseil départemental du Pas-de-Calais Suite à un partenariat entre le Conseil départemental et la CAF du Pas de Calais, il est d'un montant de 200 € pour les jeunes de 17 à 25 ans inscrits à une session de formation BAFA en internat ou au BAFD en internat ou externat. Le formulaire est sur le site du Département.
<http://www.jeunesdu62.fr>

Aide de la CAF du Nord Une aide de 150 € est accordée pour le Bafa sans condition de ressources et sans être obligatoirement allocataire. Une aide de 250 € est également accordée pour le Bafd sans condition de ressources. L'aide est cumulable avec l'aide nationale.
<http://www.caf.fr/allocataires/caf-du-nord/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/bafabafd-la-caf-du-nord-peut-vous-aider>

Aide de la CAF de l'Oise Une aide de 350 € est versée sur présentation de l'attestation de fin de stage soit au stagiaire ou à la famille si le stage a totalement été réglé soit à l'organisme, dans le cas contraire. Cette aide est allouée uniquement aux allocataires. Pour plus d'information contactez la caf de l'Oise.
<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-oise/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/je-souhaite-passer-mon-bafa-et-obtenir-une-aide-financiere>

Aide de la CAF du Pas-de-Calais Une aide financière de 150 à 200 € est accordée par la CAF du Pas-de-Calais pour le stage de base et le stage d'approfondissement sous certaines conditions. Les sessions de formation doivent être effectuées en externat ou en demi-pension.
<http://www.caf.fr/allocataires/caf-du-pas-de-calais/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/les-aides-de-la-caf-pour-le-stage-de-base-et-d-approfondissement>

Aide de la CAF de la Somme Une aide allant jusqu'à 200 € est accordée pour la session de base du Bafa, elle est versée directement aux organismes de formation conventionnés.
<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-somme/offre-de-service/enfance-et-jeunesse>

Les aides des communes

AISNE

Aide de la Communauté de communes du Pays de la Serre La Communauté de communes aide les jeunes à passer leur BAFA en prenant en charge 75 % du coût de la formation. Le jeune s'engage à effectuer son stage pratique sur le territoire.
<https://www.paysdelaserre.fr/vivre-au-pays-de-la-serre/enfance-et-jeunesse/formation-bafa>

Aide de la Communauté de communes du Chemin des Dames La Communauté de commune accorde une aide de 280 € aux jeunes pour la 1ère partie de la formation du BAFA.
<http://www.cc-chemindesdames.fr/animation-enfance-et-jeunesse-25>

Aide de la Communauté de communes du Val de l'Aisne D'un montant variable de 435 € pour le BAFA à 630 € pour le BAFD, elle concerne les jeunes s'engageant à travailler dans un des accueils de loisirs. Le nombre de bourses étant limitées, se renseigner auprès de la CCVA.
<http://cc-valdeaisne.fr/> (onglet Enfance Jeunesse)

Aide de la Communauté de communes Les Portes de la Thiérache La Communauté de communes des Portes de la Thiérache apporte une aide aux jeunes désirant passer le BAFA ou le BAFD. 12 dossiers sont retenus. Le montant de l'aide est de 400 €, pour l'un ou l'autre diplôme.
<https://www.portes-de-thierache.fr/index.php/2018/09/13/aide-au-bafa-bafd/>

NORD

Aide de la ville de Cambrai La ville propose une aide au BAFA, aux jeunes Cambrésiens de 17 à 20 ans. Elle octroie 110 € pour passer la formation générale et 150 € pour l'approfondissement. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le PIJ.
<https://www.villedecambrai.com/jeunesse/bourses-et-aides/aide-au-bafa/>

Aide de la ville de Dunkerque La Ville octroie une aide de 400 € aux jeunes pour financer leur Bafa en échange de 35 heures de bénévolat dans une association caritative partenaire Appel au 03 28 26 29 60.
<https://www.ville-dunkerque.fr/vous/jeunes-12-30-ans/parcours-de-reussite-jai-besoin-dun-coup-de-pouce>

Bourse pour le BAFA de la ville de Lille D'un montant de 300 €, cette aide s'adresse aux jeunes Lillois de moins de 25 ans, non-imposables, en contrepartie d'un engagement bénévole de 25h auprès d'associations ou d'institutions lilloises. La demande est à faire auprès de la direction Jeunesse de la Ville de Lille par email à jeunesse@mairie-lille.fr ou par sms au 06 25 20 74 02. <https://www.lille.fr/Jeune2/Me-former>

Aide de la ville de La Madeleine En contrepartie d'une mission de bénévolat de 2 semaines (pour le BAFA) dans les accueils de loisirs de l'été (à partir de 16 ans), la Ville finance la formation BAFA et BAFD à hauteur de 75%.
<https://www.ville-lamadeleine.fr/demarches/aides-municipales/jeunesse-aides-municipales>

Vous pouvez retrouver le détail de toutes ces aides dans notre dossier "Le BAFA et le BAFD"

<https://www.ij-hdf.fr/informations/le-bafa-et-le-bafd>